2ème ANNÉE DUCK LAKE, SASK., JEUDI 27 FEVRIER 1913 No. 52

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés, et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)..............$1.00
Un an (Etats-Unis)..........$1.50
Un an (Europe)..............$2.00

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)....$0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. .25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* — Propriétaires CIE LA BONNE PRESSE LTEE — J. P. DAOUST, *Administrateur*

Notre troisième année

En même temps que sonne aujourd'hui l'heure du départ, notre journal complète avec le présent numéro sa seconde année de publication.

A Dieu d'abord, toute notre reconnaissance. Il nous a prêté vie jusqu'à ce jour et Il nous laisse entrevoir encore au seuil de notre troisième année un avenir toujours plus prospère en nous appelant par la voix de notre Pasteur bien-aimé à continuer notre œuvre sur un champ d'action plus étendu.

Bénie soit la divine Providence et bénis soient tous ces vaillants cœurs d'apôtres et de patriotes qui ont fait surgir, grandir et prospérer cette œuvre importante de la bonne presse dans nos vastes plaines de l'Ouest !

Il ne nous appartient pas de dire tout le bien qui s'est déjà réalisé par l'entremise de notre journal : nous savons d'avantage la part d'humaines imperfections que nous avons apportées à la coopération divine, et il n'est que juste d'attribuer à Dieu seul le bien réel dont nous avons déjà la joie de constater l'éclosion. Qu'il nous suffise de rappeler que le drapeau du Sacré-Cœur que nous avons l'honneur d'arborer en tête de notre journal porte dans ses plis l'assurance de la victoire pour les causes saintes que nous avons mission de défendre.

Pour la cent quatrième fois LE PATRIOTE franchit aujourd'hui le seuil toujours si hospitalier des Franco-canadiens de l'Ouest et apporte, en même temps, à des frères de même langue et de même foi, dans le reste du Canada, aux États-Unis et jusqu'en Europe, des nouvelles de la grande famille catholique, dispersée, mais fidèle toujours à la langue et à la fois des aïeux.

Cette visite hebdomadaire il se promet bien de la rendre toujours plus intéressante, attrayante et instructive, et il a confiance aussi que vous vous ferez vous-même un plaisir de lui ouvrir l'accès à d'autres foyers en vous faisant les propagateurs d'une œuvre dont vous apprécierez toute l'utilité. Le journal est comme toutes choses humaines susceptible de se perfectionner. Le lecteur se doute-t-il qu'il a peut-être vingt-cinq moyens peu coûteux à sa disposition pour aider son journal favori sinon à atteindre la perfection au moins à se mettre dans le chemin qui y mène ? Il n'en coûte pas grand'chose, par exemple, à un acheteur de dire au marchand : Vous vendez telle chose : j'ai lu votre annonce dans le journal. Cette petite reclame ne vous a coûté qu'un tour de langue mais elle a beaucoup aidé le journal. Pareillement, un mot, de temps en temps dans la conversation, en faveur de votre journal n'exige pas un gros effort et peut produire d'excellents effets. Il est une vérité dont on ne pourra jamais être assez convaincu : c'est celle de la puissance de la presse. De là, nécessité de combattre sans cesse la mauvaise presse et de soutenir efficacement les bons journaux.

Le comte Guillaume Verspeyen, un "Louis Veuillot" belge, décédé récemment, faisait bien ressortir les difficultés spéciales que rencontre le journalisme catholique lorsqu'il disait : "Le journaliste catholique, s'adressant aux masses populaires, doit lutter tout d'abord contre des ignorances pour ainsi dire impénétrables et contre des passions avides de s'assouvir. Il doit remonter un courant que d'autres n'ont qu'à suivre et rappeler les lois de Dieu, à ceux qui ne reconnaissent que la souveraineté de l'homme. C'est une grande joie, un grand honneur d'être appelé à servir le Roi Jésus-Christ et son Église, dans une voie qui ne conduit ni aux honneurs, ni aux richesses, dans une voie où tout le long du chemin, vous ne rencontrez que mécréants, le poing levé et l'injure à la bouche. . . . Ne l'oubliez pas, cette voie, vous y marchez à la suite de l'Église et de son Chef ; et quand la face auguste de l'Homme-Dieu, personnifié dans son Église, est encore, de nos jours, couverte de crachats par les scribes du libéralisme, soyons fiers et heureux, mes amis, de pouvoir les essuyer. . . . Le monde ne vénère-t-il pas, depuis des siècles, le voile que Véronique tendit au Sauveur sur le chemin du Calvaire ?"

Les obstacles naturels que rencontrent les bons journaux au lieu de ralentir les courages doivent stimuler l'ardeur de tous les bons catholiques et leur faire comprendre que l'apostolat de la bonne presse, tant recommandé par le Souverain Pontife et par nos vaillants évêques, est une œuvre dont personne n'a le droit de se désintéresser.

Remerciements à la brave population de Duck Lake

Ce n'est pas sans chagrin que nous nous séparons de nos excellents amis de Duck Lake. La population de la ville et des environs nous a toujours manifesté l'intérêt le plus sympathique, et nous remercions spécialement les hommes d'affaires qui nous ont accordé l'appui de leur encouragement.

Mais ce ne sont pas des adieux que nous voulons adresser ici à tous nos amis ; ils seront toujours les bienvenus à nos nouveaux ateliers de Prince Albert et leur visite sera toujours accueillie avec plaisir.

A nos correspondants

Nous prions nos aimables correspondants de vouloir bien nous faire parvenir au plus tôt, à Prince Albert, les nouvelles de leurs localités. Nous avons reçu plusieurs réponses à la circulaire que nous leur avons adressée il y a quelque temps. Que tous veuillent bien agréer ici nos sincères remerciements.

Les voeux du Congrès de Québec

Une societe d'Histoire du Canada

La connaissance de notre histoire est singulièrement propre à nous faire aimer davantage notre langue et à nous inspirer un plus vif désir de la cultiver, de la défendre, de la propager .. Le Congrès... émet le vœu... qu'il soit fondé une "Société d'Histoire du Canada," pour l'utilisation méthodique de nos archives nationales... etc.

++++

Garneauville, le 22 février 1913

RÉVÉREND PÈRE,

Si vous aviez deux jours de vacances, piquez donc une pointe de ce côté-ci, l'un de ces quatre matins. Je séjourne ici pour quelques semaines, mes affaires m'y retiennent. J'ai parlé du Congrès : vos arguments me sont revenus en bouche. Cependant, je me heurte à des questions de fait . . On me demande si le fameux Comité Permanent est à se constituer une section dite "Société d'Histoire du Canada" : ça doit l'occuper beaucoup, clame-t-on, puisque, à part ça, il est d'un silence . . excessivement modeste . . Peuh ! ces esprits. Jouent-ils mal leur rôle d'Elie criant aux faux prophètes que leur dieu dort, et qu'il faut l'éveiller ! Mais tout de même, mon Père, venez donc nous voir . .

Votre . . . . etc.,

HENRI BOURGEOIS.

++++

Désormeaux, le 25 février 1913

MON CHER MONSIEUR BOURGEOIS,

Impossible, ce voyage à Garneauville, autrement que sur ce papier . . Ça va peut-être vous servir un tant soit peu. Voyez-vous, si je me promenais trop, je n'aurais peut-être pas le temps de penser . . pour les autres. Qui sait si le Comité Permanent n'est pas occupé actuellement *à penser* à la place de ceux . . qui parlent.

Le gros soupçon qui m'est passé par la tête, à la lecture de votre lettre, ce matin ! J'ai eu envie de croire, (mais je me suis retenu . . !) que vous différiez d'opinion avec les gens de Garneauville, beaucoup plus par le cœur . . que par l'esprit ? Je veux dire que sans en vouloir mal penser, vous vous êtes demandé à quoi pourrait servir présentement la constitution d'une société de recherches historiques . . dans le passé, alors que nous sommes bel et bien dans le très présent . . Il vaut mieux vivre l'histoire que de l'écrire, devez-vous croire avec certain philosophe. Tout de même l'écrire, la lire au moins, c'est être tout près de l'aimer quand elle est belle, . et n'est-ce pas bientôt la vivre . . ?

Enfin, voici en deux points.

Premier point, tout court. Ce que fait le Comité Permanent ? Ce que fait une terre féconde après les moissons d'automne : elle se restaure pour ouvrir au nouveau printemps des sillons plus larges à des semences plus abondantes et produire à l'été suivant une végétation plus plantureuse encore.

Mon cher M. Bourgeois, que n'étiez-vous, encore un coup, que n'étiez-vous au Congrès de Québec ! Vous auriez vu une organisation gigantesque surgir de terre comme par enchantement ! Vous auriez compris que dans des jours de modeste silence et d'excessive réserve le Comité organisateur avait fait germer sous terre cette floraison maintenant luxuriante. Attendez le prochain automne : vous pouvez prédire à vos esprits fins que le calme n'est pas la mort . . Et puis, en passant, avez-vous lu "Le Bulletin du Parler Français" depuis septembre ? Ça vous prouverait peut-être que le silence n'est pas absolu. Passons.

Deuxième point, un fait. La *race supérieure* tient généreusement que nous sommes des ignorants, c'est clair : nous sommes en retard de deux siècles, c'est à peine si nous commençons à avoir des écoles ; nos pauvres ancêtres n'ont pas eu la moindre instruction, depuis leur venue de France ; est-ce étonnant que nous soyons des arriérés ?

La gent *émancipée* et *dénigreuse* affirme de son côté que le clergé canadien a tenu le peuple, qu'il mène depuis si longtemps, dans un obscurantisme complet . . Tout est à faire, après un pareil régime de *prêtraille* !

Que répondre ?—Procurez-vous l'*Instruction au Canada sous le régime français* (1) de M. l'abbé Amédée Gosselin ce livre en main, vous pouvez affirmer que dès les commencements de la colonie, la Nouvelle-France a été un centre de rayonnement civilisateur pour toute l'Amérique du Nord : que dès lors, on avait au pays des usages et coutumes d'enseignement, au collège de Québec, qui n'étaient autres que ceux des meilleures institutions de France : afin qu'un très grand nombre de nos campagnes avaient déjà tout comme celles de France, des écoles primaires. En un mot, que si nos pères et mères n'étaient pas des savants, non plus que tous très instruits, plusieurs l'étaient, et que les autres ne furent sûrement pas ni des ignorantes ni des simples (2).

Mais voici où j'en veux venir. Savez-vous comment l'abbé Gosselin s'y est pris pour faire cette histoire vraie autant qu'éloquente. Il a consulté d'abord les historiens, sans doute, mais ensuite ? Eh ! bien, il a scruté les régistres de paroisse, les mémoires, les lettres, les papiers de famille, etc. Surtout, au vieux Séminaire de Québec. Croiriez-vous qu'on a, là, encore le *Petit Alphabet* le *Grand Alphabet*, le *Syllabaire*, le *Pédagogue*, *la Civilité*, le *Psautier*, les *Pensées chrétiennes*, etc., Tous les livres de classe dont on se servait en ce temps-là ! Même des livres de compte, où l'on peut trouver ce qui a été payé par exemple, au maître d'école de tel village, et choses pareilles. Tant et si bien, qu'en consultant, avec une patience de Bénédictin, toutes ces vieilles menues reliques, poussiéreuses, jaunies et rongées par le temps, l'auteur s'est constitué un dossier de fiches documentaires, qui lui ont permis ensuite de refaire presque à l'entier le tableau de l'instruction nationale de ces premiers temps. Est-ce assez admirable ?

C'est là un exemple entre plusieurs autres possibles. Mais si l'on avait une *Société d'Histoire du Canada*, pour l'utilisation méthodique de nos archives nationales, c'est-à-dire par le recensement de tous nos titres de noblesse nationale et leur production au grand jour, en vérité, mon ami, que maintes belles autres réponses renversantes nous pourrions dresser en face des mécréants.

Et puis, quand même, pour la seule consolation de pouvoir entrer dans le foyer de nos arrière grands-pères, de les écouter parler, de vivre au milieu d'eux, de pleurer avec leurs douleurs et de chanter avec leurs allégresses, de respirer la pureté de leurs mœurs, de voir briller leur idéal si sublime, dans la simplicité de leurs ambitions, tenez, mon cher M. Bourgeois, je ne sais pas si vous êtes comme moi, pour moi cela m'attendrit l'âme profondément, si bien qu'on vous écrivant ces lignes, je viens d'échapper une larme sur mon papier. Pardonnez-la-moi, je vous prie, et veuillez me croire,

Votre patriotique serviteur,

JEAN MARIAL, O.M.I.

(1) Québec, Laflamme et Proulx, 1911.

(2) Voir aussi sur ce sujet, dans le "Bulletin du Parler Français," décembre 1912, article de M. Adjutor Rivard.

Avis important

Nous commençons incessamment le déménagement de tout notre matériel d'imprimerie dans nos nouveaux ateliers à

PRINCE-ALBERT, SASK.

Coin de la 13e rue et 4e avenue Ouest

Toutes nos mesures sont prises pour faire ce changement avec rapidité. On comprendra cependant qu'il nous faudra peut-être à cette occasion suspendre la publication de notre journal pour une semaine ou deux. Que l'on veuille bien nous adresser dès maintenant toute correspondance à Prince-Albert, Sask.

L'ADMINISTRATION

Choses de France

Havre, 27 janvier 1913

Bien cher ami,

Après avoir philosophé — peut-être un peu longuement — sur les événements d'Orient et dégagé la haute leçon politique qu'impose à tout esprit raisonnable et patriote la victoire des Balkans monarchiques contre la Turquie parlementaire et républicaine, j'avais l'intention de commenter quelques-uns des faits divers qui se so[nt] passés "chez nous" depuis un m[ois] et qui comportent — eux aussi — un enseignement. Mes notes étaient prises, mes extraits de journaux ou revues épinglés, touchant l'alcoolisme en France et ses remède[s] les conséquences du relâchemen[t] des mœurs sur la moralité des arrêts judiciaires, — le renchérissement de la vie et la hausse des salaires : et encore quelques autres questions d'actualité. Ah ! ouitch Dans un grand coup de vent deux ou trois événements sensationnels ont bouleversé mes projets épistolaires, bousculé mon programme et accaparé tout le champ de l'actualité, toute l'attention publique—toute la mienne par conséquent. La campagne pour l'élection du Président de la République était à peine ouverte que notre Ministre de la Guerre donnait sa démission et que les passions dreyfusardes se déchaînaient à nouveau, presqu'aussi violentes qu'il y a douze ans !

C'est évidemment un coup monté, car l'incident qui a provoqué la crise n'est rien en lui-même puisqu'il consistait tout simplement en décision administrative de M. Millerand réintégrant dans l'armée territoriale le Lt-Colonel du Paty de Clam, sacrifié autrefois —comme tant d'autres officiers de valeur— aux rancunes du fameux "Syndicat". Ce "Syndicat" qui, maître du Parlement, de la Finance et de la Presse, avait décidé de "chambarder la France (suivant le mot de J. Reinach aujourd'hui membre de la Commission de l'Armée !) pour arriver à la réhabilit[a]tion du traître Juif, Dreyfus, justement condamné par 3 Conseil[s] de Guerre.

Ceux qui lisent mes lettres me taxent peut-être d'exagération et de parti pris quand je clame véhémentement l'abjection du régime et des gens qui nous gouvernent. L'histoire du Lt-Cl. du Paty de

(A suivre en 2ème page)

Choses de France

(Suite de la 1e page)

Clam va leur montrer dans doute sa hideur, l'infâmie et la lâcheté de nos ministres républicains. Je vais te résumer l'article de Gustave Théry, dans l'*Œuvre*, ce pamphlet qui cravache et flagelle, chaque semaine, jusqu'au sang, nos maîtres et nos tyrans.

"Lorsqu'on a voulu mettre à la retraite d'office le colonel du Paty de Clam, on s'aperçut qu'il n'avait pas le nombre d'années de service réglementaire. Mais on avait déjà l'habitude au ministère d'en prendre à son aise avec les règlements et les lois. Froidement, pour chasser de l'armée l'officier qui s'était permis de conclure à la culpabilité de Dreyfus on lui fabriqua *de faux états de service*. Il fut considéré comme ayant appartenu à des régiments *où il ne pouvait pas avoir servi*, et pour les besoins de la chronologie on lui prêta un engagement volontaire qu'il n'avait jamais signé" ! Voilà, mon cher Adolphe, comment agissaient les turtufes qui avaient toujours emphatiquement à la bouche les grands mots de "Justice et de Vérité". Le colonel du Paty de Clam réclama la communication de ses états de service. Il y avait droit, on la lui refusa six fois. Son avocat au Conseil d'Etat l'obtint cependant grâce à son insistance, mais sous les yeux des membres de ce Conseil on en mit une copie falsifiée pour justifier cette mise à la retraite irrégulière.

Le colonel du Paty déposa une plainte en faux qu'on "enterra" dans quelques dossiers poussiéreux.

"Nous voici au "coup d'Agadir" —raconte toujours Théry— Le colonel du Paty de Clam, dont l'affaire est toujours pendante devant le Conseil d'Etat, vient dire au ministre de la guerre qui était alors Messimy :

—Puisqu'on va se battre, je veux en être. Que ce soit comme colonel ou comme simple soldat, laisse-moi rejoindre à la frontière mes trois fils, qui sont tous officiers. Vous ne pouvez me refuser la "faveur" de me faire trouer la peau pour la France et nous sommes à une heure où elle a besoin de tous ses enfants. On n'en fait déjà pas tant...

—Soit, répondit le ministre, je vous accorderai cette faveur, à la condition que vous retirerez votre plainte en faux. Si vous faites cela vous serez immédiatement réintégré....

C'était l'aveu que les nouveaux occupants des bureaux de la rue St Dominique n'avaient la conscience ni nette, ni tranquille. Le colonel voulait reprendre du service en prévision de la guerre : il accepta la condition.

Et l'éloquent pamphlétaire commentant cet héroïsme, s'écrie :

"Admirable et poignant marchandage, qui, s'il y avait encore une sensibilité française, suffirait à faire éclater toute l'abjection du régime ! Vous representez-vous bien cette situation vraiement pathétique ; cet officier du plus rare mérite, chassé ignominieusement de l'armée, consentant, par un généreux effort de patriotisme, à oublier toutes les injustices comme toutes les injures, et, pour acheter le droit de verser son sang sur un champ de bataille, pardonnant aux faussaires qui disposent de son épée ! "

Le ministre avait donné sa parole, le colonel retira sa plainte. Hélas ! le loyal soldat devait apprendre—avec quelle amertume et quel dégoût—comment l'arriviste et l'ambitieux sans scrupules qu'était Messimy entendait l'honneur, car il ne fut pas réintégré ! Crois-tu par exemple que le coup de plume de son successeur Millerand, plus soucieux de justice et de réparation, inspira à l'ancien ministre quelques remords. Allons donc ! Le misérable ne déclarait-il pas avec cynisme avant hier— "C'est vrai, lorsque j'étais ministre de la guerre, j'avais donné l'assurance au colonel qu'il serait réintégré, s'il se désistait de sa plainte. J'ai de la sorte obtenu ce que je voulais, mais en retour, je me suis bien gardé de tenir mes engagements. Pas si bête ! Ah ! je l'ai bien roulé le colonel. . . . "

Et dans son communiqué à l'agence Havas, M. Messimy s'excuse hypocritement, en disant qu' "après la fin de la période de tension internationale de juillet-août 1911, il lui était apparu comme n'étant ni opportum, ni politique, de donner suite à la demande du Lt.-Cl. du Paty de Clam, ou même de la soumettre au Conseil de Ministres !"

Quelle honte quand on voit à la tête de notre armée de pareilles canailles ! Quelle honte encore plus attristante quand on voit un chef de gouvernement, comme M. Poincaré, que tous les partis s'accordent a reconnaître intelligent, travailleur, honnête, véritablement soucieux de l'intérêt national,— abandonner lâchement à la meute deyfusarde, son ministre de la guerre "qui a commis le crime de travailler, du mieux qu'il a pu, à la réorganisation de la défense nationale et au relèvement de la France"

Car tu t'imagines facilement la clameur d'indignation qui s'éleva dans les milieux républicains radicaux et socialistes quand on connut la réintégration du Lt-Cl du Paty de Clam. "L'Humanité", "La Petite Républicaine" "L'Aurore", la "Lanterne", le "Gil Blas", le "Radical" et bien d'autres journaux défenseurs de [illegible] [illegible] A les en croire la [illegible] [illegible]. —C'était [illegible] la désolation.

Voici un échantillon de [illegible] re déchaînée par l'acte courageux de M. Millerand, c'est extrait de "La Lanterne", cette feuille infecte qui vit de l'exploitation des passions antireligieuses. "Le ministre de la guerre que tant d'actes inquiétants avaient rendu plus suspect aux républicains, vient de réintégrer dans son grade du Paty de Clam, le tortionnaire ! (sic)" "Nous n'aurions jamais cru que M. Millerand pût aller jusqu'à défier par une telle provocation le sentiment républicain" — "Les officiers républicains ne peuvent pas avoir plus longtemps pour chef l'homme qui livre l'armée aux chevaux de retour de l'État Major de 1894. M. Poincaré ne peut pas garder auprès de lui un ministre qui dans l'ombre et par traîtrise (?) vient d'infliger à la politique républicaine un tel démenti. Qu'il s'en aille donc ! "

Hein ! quels cris de rage, quels grognements !—Ai-je raison quand je dis que "république et patriotisme" celà s'exclut logiquement. Dans ces dix lignes de l'organe où s'illustrèrent Mayer l'escroc et Flachon le satyre, l' "indigné" rédacteur parle avec émotion du "sentiment républicain"—"des officiers républicains", de la "politique républicaine". Il ne parle pas une seule fois du "sentiment français", des officiers français", de la "politique française"—Est-ce que ça compte la France pour ces gens-là ? La république ! à la bonne heure : c'est leur vache nourricière. La bête est intéressante. Elle procure : honneurs, pouvoir, places, emplois, prébendes, faveurs, décorations, sinécures. . . . Si les politiciens radicaux ont feint une aussi violente colère ce n'est pas parce qu'on avait reintégré le Lt-Cl du Paty de Clam. Cette réintégration fut tout simplement un prétexte. La vraie raison c'est qu'il fallait réveiller les susceptibilites républicaines en faisant croire que M. Poincaré avait voulu par cette mesure de justice acheter les voix de la Droite pour le Congrès de Versailles. En même temps les amateurs de désordre voulaient ressussiter l'affaire Dreyfus pour pouvoir frapper à nouveau à la Caisse d'Israël.

JEAN VALGUEUX.

Les Artisans Canadiens français de Prince-Albert

Dimanche dernier le 16, le Cercle Pascal de la Société des Artisans Canadiens-français a élu ses officiers pour le terme de 1913. On s'était rendu en assez grand nombre à l'assemblée qui fut présidée par M. Frank L'Heureux, qui après avoir dit quelques paroles pour le bien de la société, donna sa démission ainsi que les autres membres du Conseil et demanda aux sociétaires de reélire un nouveau Conseil. La présidence provisoire fut confiée à M. l'abbé Leboucher, aumônier de la société.

Les officiers furent élus comme suit :

PRÉSIDENT D'HONNEUR : S. G. Mgr Pascal, O. M. I. :

VICE - PRÉSIDENT D'HONNEUR : l'hon. M. A. Turgeon ;

PRÉSIDENT : Frank L'Heureux ; 1er VICE-PRÉSIDENT : G. Poulin : 2ème VICE-PRÉSIDENT : O. Charpentier ; SECRÉTAIRE-TRÉSORIER : J. Casgrain : REPRÉSENTANT DU CONSEIL EXÉCUTIF : Jos. Jarrest : COMMISSAIRES ORDONNATEURS : M. A. J. Garneau et Joseph Cantin : CENSEURS : MM. D. Bénard et N. E. Baril : MÉDECIN : Dr Montreuil.

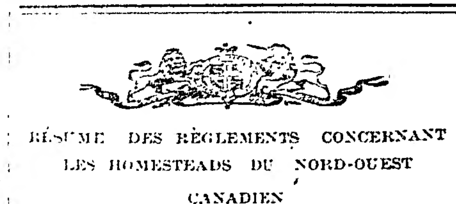
L'assemblée décida ensuite de se réunir tous les premiers lundis du mois.

Une proposition de M. l'abbé Leboucher pour faire une quête à chacune des assemblées mensuelles afin de venir en aide aux malades pauvres a été acceptée à l'unanimité.

L'installation des nouveaux officiers sera faite le 9 mars par M. Routhier, organisateur de la société.

La legislation directe

Nous commencerons dès notre prochain numéro à faire l'étude de la législation directe, (droit d'initiative et de réferendum,) qui sera soumise aux électeurs de la Saskatchewan.



RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaitre personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut être faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

DEVOIRS.—Un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en préemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants : résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour mériter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'âcre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

Promulgation du Concile de Québec dans la province ecclésiastique de St-Boniface

Mandement collectifs de Nos Seigneurs Langevin, Legal, Pascal, Mathieu, Grouard, Breynat, Charlebois et Joussard

(Suite)

Ce n'est pas un homme ordinaire, mais c'est Dieu qui nous a montré l'Eglise sous la figure d'une barque que les flots en courroux portent au rivage au lieu de la submerger.

Oeuvre divine, l'Eglise vivra, en dépit de ces attaques, autant que son fondateur. Jamais elle ne périra. Autour d'elle, les empires, les royaumes, les républiques, tomberont tour à tour et descendront dans les muets abîmes où dorment les choses finies. L'Eglise reste et restera debout, non pas invulnérable, mais impérissable. Elle possède des promesses d'immortalité et deux mille ans de durée n'ont pas épuisé sa vie immanente.

++++

Elle devra donc continuer à exister et, les Pères du Concile nous le disent, elle aura avec l'Etat des relations qui pourraient être partout des relations aussi amicales que nécessaires. Ces deux sociétés ont chacune une fin spéciale à atteindre et une sphère d'action où elles peuvent se mouvoir dans une mutuelle indépendance.

L'Eglise conduit les individus et les peuples au bonheur éternel et, pour atteindre ce but, elle administre le domaine de la foi et des mœurs, elle répand l'Evangile, fait pénétrer partout la parole et la vie de Jésus-Christ, son chef.

De son côté, l'Etat a une fin spéciale à atteindre; le bonheur temporel des individus et des peuples et tant qu'il s'occupe des intérêts matériels qui lui sont confiés, sans empiéter sur le domaine de la foi et des mœurs, l'Eglise n'intervient pas.

L'Eglise et l'Etat y gagnent à vivre dans l'union. Ils doivent s'aider mutuellement et se compléter l'un par l'autre, d'autant plus que bien souvent ils seront obligés de se rencontrer et de se concerter ensemble pour traiter certaines matières qui relèvent à la fois du domaine de l'Eglise et de celui de l'Etat.

Le terrain sur lequel ils se rencontreront le plus souvent sera certainement celui qui touche à la formation intellectuelle et morale de l'enfant.

On semble croire trop souvent que l'enfant appartient à la société civile avant d'appartenir aux parents. Les Pères du Concile nous rappellent que les enfants sont à leurs parents avant d'être à la société; par conséquent le père et la mère ont avant tous les autres, notamment avant l'Etat, le droit de pourvoir à l'éducation de leurs fils et de leurs filles, et leur droit demeure intangible tant qu'ils n'en abusent pas. A l'Etat reste le droit, qu'il lui faut reconnaître et qui est secondaire, de parer aux abus et de s'assurer que aux parents s'acquittent de leur devoir. Il doit quelquefois suppléer les parents; jamais il ne doit les supplanter.

"L'enfant, dit Léon XIII, est comme l'extension des parents; il est la chair de leur chair. Il leur appartient donc et nul n'a le droit de le leur prendre pour l'élever d'une manière contraire à leurs convictions intimes. Ils lui ont donné la vie physique; à eux de lui donner la vie morale. Ils ont fait l'enfant; à eux de le parfaire par une éducation de leur choix." (*Encyclique sur la condition des ouvriers.*)

Sans doute l'Etat a le droit de s'occuper de l'enfant, mais il n'a pas le droit de l'accaparer.

L'enfant a droit à une éducation morale et religieuse; les parents sont tenus de la lui donner ou de la lui faire donner par des instituteurs qui sont leurs délégués et qui deviennent en outre les délégués de l'Eglise, et qui ne peuvent parler de Dieu à l'enfant que selon la mission que leur en donne l'Eglise.

Les certitudes de la foi sont les premières dans l'ordre du vrai comme en celui du bien. L'Eglise, chargée de les défendre, doit pouvoir porter sa vigilance partout où elles sont susceptibles d'être attaquées et de proscrire de l'école tous les livres dont l'enseignement lui paraît en opposition avec le patrimoine de vie et de vérité dont elle nourrit les âmes.

Les circonstances, surtout dans un pays comme le nôtre, nous le comprenons, sont difficiles. Le but que se propose toujours l'Eglise, c'est d'éclairer, de moraliser, de sanctifier, de sauver les âmes, et, pour atteindre ce but, il n'est pas de sacrifices qu'elle ne soit prête à faire. Qu'elle ait devant elle un gouvernement de bonne foi, qui ait l'intention sincère d'assurer la liberté religieuse et par conséquent de donner à l'Eglise l'essentiel de son action: l'accord entre les deux pouvoirs deviendra facile. On admirera combien l'Eglise a le sens des inévitables réalités; comme elle sait se montrer modérée dans l'exercice de ses droits, quand elle peut le faire sans sacrifier aucun principe, comme elle sait toujours tenir compte des difficultés que rencontrent ceux qui sont préposés au gouvernement des peuples, et comme elle a à cœur de les aider, loin de vouloir accroître leurs embarras. Elle est la mère des âmes; c'est pourquoi, quand le bien des âmes le demande, il n'y a pas au monde, l'histoire en témoigne, d'autorité qui soit plus patiente. plus amie des justes accommodements.

Ce que l'Eglise désire, ce que l'Etat doit aussi vouloir. c'est que, dans nos écoles, on apprenne aux enfants tout ce qui est juste, tout ce qui est louable. qu'on leur apprenne non seulement les connaissances qui font l'homme instruit, mais encore et surtout celles qui font l'homme vertueux. Ces connaissances, jetées dans des âmes neuves, y pousseront de profondes racines et s'épanouiront en fruits salutaires. Peu à peu on verra croitre des générations qui rendront à la société par leurs services ce qu'elles auront reçu d'elle par le bienfait d'une éducation chrétienne et, par là, profitable à l'Etat.

***

Les Pères du Concile sont tellement persuadés de ces vérités qu'ils paraissent vouloir dire ce que disait un grand éducateur du siècle dernier qui, a la fin de son discours de réception à l'Académie, s'écriait: "La jeunesse aura été sur cette terre mon premier et mon dernier amour."

Ils expriment le désir de pouvoir fonder des collèges qui puissent donner aux enfants une puissante instruction religieuse unie à une sérieuse formation intellectuelle, des maisons d'éducation dans lesquelles des prêtres, des religieux dévoués travailleront à sauver les âmes en leur inspirant l'amour du devoir et en les formant à la pratique de la vertu.

(A Suivre)

Le triomphe de la croix

En cette année 1913, dit la "Semaine Religieuse" de Cambrai, seize siècles sont révolus depuis le jour où Constantin-le-Grand signa l'édit de Milan qui mettait fin aux trois siècles de persécutions et de martyres, dont le christianisme avait été la victime depuis le jour de sa naissance.

Le 28 octobre 312, à deux kilomètres de Rome, au point Milvius, Constantin battit son rival Maxence et s'ouvrit le chemin de la ville impériale. Avant la bataille—c'est lui-même qui l'affirma—il avait aperçu dans le ciel une croix lumineuse, avec ces mots en langue et en caractère grecs: "En ce signe, tu vaincras!" Sur ces étendards il fit placer le signe du Christ et, quand il fut maître du pouvoir, par un édit signé à Milan au printemps de l'année suivante, il accorda aux sujets de l'Empire la liberté religieuse et ordonna la restitution à l'Eglise et aux Chrétiens de ce dont ils avaient été spoliés durant les dernières persécutions.

C'est le seizième centenaire de ces grands événements que Rome, Milan et l'Eglise catholique s'apprêtent à célébrer.

Déjà, près du pont Milvius, aujourd'hui nommé "Ponte Molle," a été bénite l'an dernier, la première pierre d'une église paroissiale, monument durable de cet anniversaire, et aussi inappréciable bienfait pour un nouveau quartier jusqu'ici bien déshérité au point de vue spirituel. Ce fut la première solennité des fêtes jubilaires qui vont se succéder durant toute cette année 1913.

Le programme vient d'en être publié. Il a été approuvé par le Pape dans tous ses détails.

Les fêtes solennelles s'ouvriront le 30 mars prochain, par une cérémonie commémorative que célébreront les Cultores martyrum, aux catacombes de Sainte-Domitille. Du 6 au 13 avril, sera célébrée une octave solennelle dans la basilique de Saint-Jean de Latran. Le 20 avril, célébration du centenaire par le chapitre de Saint-Pierre, dans la basilique. Les 2, 3, et 4 mai, triduum dans la basilique de la Sainte-Croix de Jérusalem. Le dimanche 4 mai, une croix monumentale sera inaugurée sur le Monte-Cave, à près de mille mètres d'altitude, dans le voisinage de Rome. Cette croix sera illuminée le soir. Le 11 mai, fête de la Pentecôte, messe pontificale célébrée par le Souverain Pontife, dans la basilique de Saint-Pierre. Les façades de l'archibasilique de Latran, des basiliques de Saint-Pierre et de Sainte Marie Majeure seront illuminées le soir.

Les croix, dominant les façades des églises de Rome et les clochers, seront illuminées; aux portails et aux fenêtres seront placés les monogrammes constantiniens illuminés. On invitera les fidèles à illuminer leurs habitations. Illumination de la croix au Montejo, et de tous les clochers et églises du Latium. Les fêtes constantiniennes se clôtureront les 6, 7 et 8 décembre, par un triduum d'actions de grâce à Sainte-Marie Majeure.

Un pays qui se delivre de la pieuvre maçonnique

Dans le projet de loi qui fut présenté il y a quelque temps par M. Casas, pour expulser la Franc-Maçonnerie de la Colombie, en Amérique du Sud il est dit entre autres choses;

"Depuis Clément XII jusqu'à Pie X, les Pontifes romains condamnent la secte maçonnique comme opposée au dogme et à la morale chrétienne. Selon l'article 47 de la Constitution, de semblables associations ne peuvent subsister en Colombie. En outre, les preuves historiques directes de l'immoralité des loges maçonniques et de leur participation dans les crimes politiques et sociaux des siècles modernes, sont innombrables et décisives. De plus, la société maçonnique attente contre tout ordre légal établi, quand cet ordre tient par la base à la morale et au dogme chrétien.

"Les événements récents de France et du Portugal démontrent avec une terrible éloquence la cruelle vérité de cette affirmation.

"A quoi servirait de reconnaître que la religion catholique est l'élément essentiel de l'ordre social, que les pouvoirs publics doivent la protéger, s'ils ne pouvaient réprimer le fanatisme sectaire qui, avec une croissante férocité, menace l'Eglise de Colombie?"

Après ce vaillant rapport, la chambre, émue des dangers que la franc-maçonnerie peut faire courir à la Colombie, n'hésita pas, en seconde lecture, à voter le texte de loi prohibitif.

La *Societad* se fait l'écho de la joie des Catholiques de Bogota:

"C'est avec réjouissance que nous apprenons à nos lecteurs qu'en la séance d'avant-hier, la chambre approuva à une très grande majorité le vital projet de loi qui jette hors de la Colombie les mystérieuses, sombres et sinistres, autant que ridicules loges maçonniques qui, comme tout le monde le sait, sont des antres de conspiration contre l'ordre social, moral et religieux."

La *Societad* qualifie cette loi prohibitive de la franc-maçonnerie, *loi héroïque*. Elle l'est en effet, car la secte internationale s'efforcera certainement d'en tirer vengeance contre ce pays.

Notes Locales

—Les paroissiens de Duck Lake ont lu, dimanche dernier, une magnifiqne adresse à M le curé, à l'occasior de son retour d'Europe.

—M. Jules Marion, de l'hôtel Queen's est l'heureux père d'une fille, Eva, baptisée lundi. Les parrain et marraine furent M. et Mme Pantaléon Schmidt.

—M. Joseph Cantin, de Prince-Albert et autrefois de Duck Lake, nous annoncè la naissance d'une fille qui a reçu au baptême les prénoms de Marie-Germaine-Emilienne : parrain M. Adl. Paquette, marraine Mlle Emilienne Babineau.

—M. Moise Breunner est allé conduire sa fille, Mande, à l'hôpital St-Boniface où elle doit subir une opération pour appendicite.

Remis

A raison du déménagement, le journal est imprimé à l'avance cette semaine et plusieurs correspondances et articles ont été forcément remis au prochain numéro.

Nous paraitrons la prochaine fois à huit pages à moins de circonstances imprévues.

Les epaves

Au premier vote sur le bill de la marine, la députation de Québec, qui s'était fait élire sur un programme anti-naval, a sombré en grande majorité dans un bourrasque d'opportunisme.

Ont fait le plongeon : les honorables Pelletier, Nantel et Coderre, MM. Blondin, Forget, Gauthier, Girard, Lavallée, L'Espérance, Dr Paquet, Rainville et Sévigny.

Ont tenu tête à la bourrasque et sont restés fidèles à leur parole et à leurs électeurs : MM. Achim, Barrette, Bellemare, Boulay, Guilbault, Lamarche et Mondou.

Le premier vote a été de 115 à 83, majorité ministérielle de 32 en faveur de la contribution de $35,000,000.

M. Antoine Desjardins

M. Antoine Desjardins, citoyen bien connu et très estimé à St-Boniface, est décédé la semaine dernière à l'âge de 68 ans. Il laisse pour pleurer sa perte une épouse, deux fils, Joseph et Charles-Edouard, et trois filles, Claire Desjardins, Antoinette Picard et Rose Boismenu, de Montréal.

M. Desjardins était originaire de Kamouraska et habitait St-Boniface depuis huit ans. LE PATRIOTE offre ses sympathies à la famille du défunt.

Cabarets et lectures

Eloignez autant que possible vos jeunes gens du cabaret qui est le plus souvent une école d'ivrognerie et d'irreligion : ne veillez pas moins à les éloigner de ces soirées qui se multiplient à la campagne et qui sont une école non moins féconde d'immoralité.

Une mère de-famille, soucieuse de la bonne réputation de sa fille, n'ouvrira donc pas la porte de sa maison à tous ces jeunes gens qui n'ont en vue que le plaisir. Ces amusements sont pleins de dangers et il est bien rare qu'on y échappe.

Nous avons dit déjà ce qu'on doit penser des lectures impies ou immorales. Je me résume en disant que ces lectures peuvent détruire en quelques heures ce qu'une vertueuse mère aura édifié au prix de pénibles efforts dans l'esprit et le cœur de son enfant.

Mais je vous entend dire ; on ne fait pas de mauvaises lectures dans notre famille.

C'est possible que vous soyez de bonne foi, mais s'ensuit-il que vos enfants ne trompent pas votre vigilance ?

N'ont-ils pas, sous clef peut-être, l'un ou l'autre de ces livres dangereux que l'on sort de sa cachette pendant vos absences, ou pendant que vous prenez vos repas ?

Que de fois nous avons reçu de ces aveux de la part de jeunes gens appartenant aux meilleures familles !

Et s'ils voyagent, que lisent-ils en cours de route ?

De la surveillance donc et du tact pour arriver à découvrir le danger qui peut-être vous menace.

Fantaisies historiques

De l'*Opinion*, journal français à tendances radicales :

Les conscrits viennent de passer l'examen prescrit à leur arrivée à la caserne. Voici quelques-unes des réponses faites aux questions posées, que nous recueillons pour apporter notre contribution au dossier des bleus :

Dites ce qui vous a le plus intéressé à Paris ?

—La colonne de la Bastille ; c'est dans ce monument que nos pères étaient enfermés avant la Révolution.

—Que savez-vous de Jeanne d'Arc ?

—C'était une sainte qui fut brûlée sur le trône, à Rome, après 1870.

—Quel est l'auteur de la "Marseillaise" ?

—L'auteur de la "Marseillaise" est d'environ trois mètres.

Quelles sont les principales colonies françaises ?

—L'Amérique et l'Océanie.

A la question suivante : A quoi servent les impôts ? un conscrit répond carrément :

—A payer le président de la République.

Godfroy Langlois est prié de bâtir là-dessus un plaidoyer en faveur de l'instruction obligatoire.

Fannystelle

—Melle Mills est l'institutrice pour le prochain terme de "L'Alma School"

—M. Arthur Beaupré notre barbier est de retour de Fisher Branch, Man., ou il a été prendre un "homestead"

—M. Nestor Piché, de Harris, Sask., travaille en qualité de commis au magasin de son frère M. Henri Piché. M. Joseph Painchaud est employé au magasin de M. Edmond Poirier.

—L'harmonium qui avait été donné par les Révérendes Sœurs de Jésus-Marie de Winnipeg, pour être mis en loterie au profit de l'église, a été gagné par la donatrice, la Révérende Mère Supérieure, qui a bien voulu nous en faire cadeau de nouveau. Nous remercions les Révérendes Sœurs de leur générosité.

—Nous commençons à entendre parler d'une soirée qui nous sera donnée par les jeunes et vieux talents de notre faubourg. Cette séance comporterait deux comédies, une par les Dames et les Demoiselles, et l'autre par les jeunes et vieux garçons.

18,492 concessions de homesteads en Saskatchewan

En 1912, d'après le rapport des 10 bureaux des terres, de la Saskatchewan, 18,492 homesteads ont été concédés. Ce chiffre permet de constater la rapidité prodigieuse de la colonisation dans notre province. Le nombre de homesteads disponibles le 1er janvier 1912 était de 84,100. Les concessions de homesteads en 1911 s'élevèrent à 20,836.

Sont-ils malheureux !

L'équipe de Godfroy Langlois n'a pour ainsi dire par un moment de répit : elle ne cesse de brailler de toute la semaine. Ce qui lui fait maintenant mal aux yeux, c'est l'Université Laval !...

La révolution au Mexique

La brusque révolution qui s'est opérée au Mexique a pour quelque temps distrait l'attention de la guerre des Balkans. Le président Madero a été balayé du pouvoir par le général Diaz et le pays est en état d'ebullition continuelle.

Le Socialisme

Le socialisme, dans son acception populaire, n'est pas le fruit d'un sentiment chrétien pour le pauvre. Il est au contraire l'ennemi mortel de la charité. Ce n'est pas non plus, comme on se plait à le dire une simple agitation au profit des déshérités de la fortune ; mais bien un système révolutionnaire exactement conçu et calculé pour mettre le monde sens dessus dessous et rejeter le genre humain dans le triste état de la barbarie.

On a voulu représenter le socialisme comme une simple théorie politique qui tend à accroître les attributions de l'État, rien n'est plus faux, écoutons la définition qu'en donne le Dr Roe : "Le socialisme, dit-il, est un système qui s'écarte de la juste proportion voulue par l'équité, et formule pour les masses populaires des réclamations exorbitantes ou exagérées dont l'injustice et le péril n'attendent qu'une ocasion pour se manifester." Disons de plus que le socialisme est la prise de possession de tout capital ou moyen de production et d'absorption de toute association privée par l'État.

MGR WM STANG